

LE PROCÈS DE RIEL

Le procès de Riel a été repris à Regina mardi matin à 10 heures.

La foule était nombreuse au dehors et la salle d'audience était bondée de spectateurs.

Riel, assis à la barre, attirait tous les regards et paraissait fier de cette attention.

Le jury est composé comme suit :

Henry J. Painter, Ed J. Brooks, Walter Merrifield, Ed Easitt, Peel Dean et Francis Cosgrove.

Après la lecture de l'acte d'accusation par le greffier de la Cour, M. B. B. Osler, C. R., ouvrit la cause au nom de la Couronne dans un discours clair et précis.

Il expliqua longuement la nature de l'accusation contre le prisonnier et démontra l'acte de trahison félonieuse sous le coup duquel est à subir son procès.

Il cita l'acte impérial qui autorise les autorités du Canada à faire des lois pour la préservation de la paix et pour le bon gouvernement du pays.

Il traça ensuite les événements des trois derniers mois qui sont maintenant liés intimement à notre histoire et qui seront si longtemps gravés dans la mémoire de tous et de chacun.

Il se déclara prêt à prouver par des témoignages importants que non seulement Riel a aidé la rébellion, mais en même temps qu'il a été l'âme du mouvement.

M. Osler produisit alors ce qu'il pouvait appeler l'ultimatum de Riel : ceci avait été adressé à Crozier et signé par le prisonnier.

On y demandait la reddition du Fort Carlton et si cette demande était accordée, on promettait de conduire la police sous escorte à qu'Appelle.

Ce document prit évidemment Riel par surprise ; il rougit jus qu'aux oreilles et secoua la tête violemment.

Le témoin décrit ensuite la bataille du lac au Canard et l'évacuation de Carleton.

Transquestionné par M. Greenshield, le témoin dit qu'il n'a jamais eu de querelles personnelles avec Riel.

Riel accusa le témoin, devant le conseil, d'une foule de choses dont il n'était pas coupable.

Philippe Garneau agissait comme secrétaire et prenait note des témoignages produits contre le témoin.

Il retourna à Carleton le 24 mars et fut renvoyé par le major Crozier pour découvrir quelque chose au sujet du commissaire Irvine qu'on disait en route avec du renfort.

Le témoin décrit ensuite la bataille du lac au Canard et l'évacuation de Carleton.

Transquestionné par M. Greenshield, le témoin dit qu'il n'a jamais eu de querelles personnelles avec Riel.

Riel accusa le témoin, devant le conseil, d'une foule de choses dont il n'était pas coupable.

Philippe Garneau agissait comme secrétaire et prenait note des témoignages produits contre le témoin.

Il retourna à Carleton le 24 mars et fut renvoyé par le major Crozier pour découvrir quelque chose au sujet du commissaire Irvine qu'on disait en route avec du renfort.

Le témoin décrit ensuite la bataille du lac au Canard et l'évacuation de Carleton.

Transquestionné par M. Greenshield, le témoin dit qu'il n'a jamais eu de querelles personnelles avec Riel.

Riel accusa le témoin, devant le conseil, d'une foule de choses dont il n'était pas coupable.

Philippe Garneau agissait comme secrétaire et prenait note des témoignages produits contre le témoin.

Il retourna à Carleton le 24 mars et fut renvoyé par le major Crozier pour découvrir quelque chose au sujet du commissaire Irvine qu'on disait en route avec du renfort.

Le témoin décrit ensuite la bataille du lac au Canard et l'évacuation de Carleton.

Transquestionné par M. Greenshield, le témoin dit qu'il n'a jamais eu de querelles personnelles avec Riel.

Riel accusa le témoin, devant le conseil, d'une foule de choses dont il n'était pas coupable.

tement bien l'agitation des Métis. Riel n'a dit que les Bavaois, les Allemands, les Polonais, les Hongrois avaient promis de l'aider, et qu'à chacun de ceux-là on donnerait une juste portion du territoire du Nord-Ouest.

Ses plans, dit le témoin, me paraurent singuliers.

En réponse à M. Robinson, le Dr Willoughby déclare avoir vu Riel prendre un fusil dans la voiture avant de partir.

Le témoin suivant a été Thomas MacKay, un métis. MacKay est un homme très-intelligent et rend un témoignage clair et précis.

En mars dernier qu'il a d'abord entendu parler de l'agitation. Il entendit dire que Riel excitait les métis à prendre les armes.

Le 20 mars il reçut une lettre du major Crozier lui disant que les métis commettaient des déprédations et lui demandant d'envoyer des renforts à Carleton.

Le capitaine Moore partit pour cet endroit avec deux hommes. Le témoin alla ensuite à Batoche où il trouva la rivière gardée par des hommes armés.

Il traversa et vit Riel qui l'accusa de négliger son peuple, ajoutant que sans des hommes comme MacKay, les griefs des métis seraient redressés depuis longtemps.

Riel devint très excité et dit : " Vous ne savez pas qui nous sommes ; c'est une guerre d'extermination que nous voulons ; il nous faut du sang, du sang et encore du sang. Il n'y a que le sang pour nous satisfaire."

Riel accusa le témoin, devant le conseil, d'une foule de choses dont il n'était pas coupable.

Philippe Garneau agissait comme secrétaire et prenait note des témoignages produits contre le témoin.

Il retourna à Carleton le 24 mars et fut renvoyé par le major Crozier pour découvrir quelque chose au sujet du commissaire Irvine qu'on disait en route avec du renfort.

Le témoin décrit ensuite la bataille du lac au Canard et l'évacuation de Carleton.

Transquestionné par M. Greenshield, le témoin dit qu'il n'a jamais eu de querelles personnelles avec Riel.

Riel accusa le témoin, devant le conseil, d'une foule de choses dont il n'était pas coupable.

Philippe Garneau agissait comme secrétaire et prenait note des témoignages produits contre le témoin.

Il retourna à Carleton le 24 mars et fut renvoyé par le major Crozier pour découvrir quelque chose au sujet du commissaire Irvine qu'on disait en route avec du renfort.

Le témoin décrit ensuite la bataille du lac au Canard et l'évacuation de Carleton.

Transquestionné par M. Greenshield, le témoin dit qu'il n'a jamais eu de querelles personnelles avec Riel.

Riel accusa le témoin, devant le conseil, d'une foule de choses dont il n'était pas coupable.

Philippe Garneau agissait comme secrétaire et prenait note des témoignages produits contre le témoin.

Il retourna à Carleton le 24 mars et fut renvoyé par le major Crozier pour découvrir quelque chose au sujet du commissaire Irvine qu'on disait en route avec du renfort.

Le témoin décrit ensuite la bataille du lac au Canard et l'évacuation de Carleton.

Transquestionné par M. Greenshield, le témoin dit qu'il n'a jamais eu de querelles personnelles avec Riel.

Riel accusa le témoin, devant le conseil, d'une foule de choses dont il n'était pas coupable.

Philippe Garneau agissait comme secrétaire et prenait note des témoignages produits contre le témoin.

Il retourna à Carleton le 24 mars et fut renvoyé par le major Crozier pour découvrir quelque chose au sujet du commissaire Irvine qu'on disait en route avec du renfort.

Le témoin décrit ensuite la bataille du lac au Canard et l'évacuation de Carleton.

Transquestionné par M. Greenshield, le témoin dit qu'il n'a jamais eu de querelles personnelles avec Riel.

Riel accusa le témoin, devant le conseil, d'une foule de choses dont il n'était pas coupable.

Un jeune homme du nom de Curriell a tenté de se suicider hier soir, en se jetant dans le canal Rideau, près de Stewarston. Il paraissait sous l'effet d'une attaque de delirium tremens et le constable de comté McKenzie l'a pris sous ses soins.

Les funérailles de feu le détective James P. Quinn ont eu lieu hier après-midi à l'église Ste Anne et l'enterrement s'est fait au cimetière Notre-Dame.

Les citoyens de la rue Botelier se plaignent d'avoir été complètement oubliés dans la distribution des améliorations locales à faire dans Ottawa.

Un jeune Côté, de Trois-Rivières, depuis quelque temps à l'emploi de M. Robert Blais, cultivateur, résidant dans le voisinage du pont Billing, a été arrêté dans un hôtel de Rochester, avant-hier, et logé à la station police.

Le bureau des travaux s'est assemblé hier soir à la salle de l'hôtel de ville. Des applications pour la charge d'assistant-ingénieur de la ville ont été reçues de la part de H. Anderson, J. A. Mountain, P. H. Hyndman, E. A. Evans, E. Perriault et W. H. Mitchell.

L'infortuné Desbain, qui a été horriblement mutilé au moulin à farine de Martin avant-hier matin, est mort le soir du même jour, après avoir cruellement souffert.

Le lac Calabogie, situé à environ quatorze milles de Renfrew, devient rapidement une place d'été renommée.

Hilarié Denault, accusé du viol d'une enfant de treize ans, a été traduit hier devant MM. Esmond, Roche et Clarke, juges de paix.

On lit dans le Monde Illustré de Montréal : Une dépêche de Madrid nous apprend en quelques mots d'une effrayante concision une terrible nouvelle.

Vous savez que la microbomanie s'est répandue partout et que les théories de Pasteur ont été accueillies avec la plus grande faveur.

On lit dans le Monde Illustré de Montréal : Une dépêche de Madrid nous apprend en quelques mots d'une effrayante concision une terrible nouvelle.

Vous savez que la microbomanie s'est répandue partout et que les théories de Pasteur ont été accueillies avec la plus grande faveur.

On lit dans le Monde Illustré de Montréal : Une dépêche de Madrid nous apprend en quelques mots d'une effrayante concision une terrible nouvelle.

Vous savez que la microbomanie s'est répandue partout et que les théories de Pasteur ont été accueillies avec la plus grande faveur.

On lit dans le Monde Illustré de Montréal : Une dépêche de Madrid nous apprend en quelques mots d'une effrayante concision une terrible nouvelle.

Vous savez que la microbomanie s'est répandue partout et que les théories de Pasteur ont été accueillies avec la plus grande faveur.

On lit dans le Monde Illustré de Montréal : Une dépêche de Madrid nous apprend en quelques mots d'une effrayante concision une terrible nouvelle.

Vous savez que la microbomanie s'est répandue partout et que les théories de Pasteur ont été accueillies avec la plus grande faveur.

On lit dans le Monde Illustré de Montréal : Une dépêche de Madrid nous apprend en quelques mots d'une effrayante concision une terrible nouvelle.

Vous savez que la microbomanie s'est répandue partout et que les théories de Pasteur ont été accueillies avec la plus grande faveur.

On lit dans le Monde Illustré de Montréal : Une dépêche de Madrid nous apprend en quelques mots d'une effrayante concision une terrible nouvelle.

Vous savez que la microbomanie s'est répandue partout et que les théories de Pasteur ont été accueillies avec la plus grande faveur.

On lit dans le Monde Illustré de Montréal : Une dépêche de Madrid nous apprend en quelques mots d'une effrayante concision une terrible nouvelle.

Vous savez que la microbomanie s'est répandue partout et que les théories de Pasteur ont été accueillies avec la plus grande faveur.

On lit dans le Monde Illustré de Montréal : Une dépêche de Madrid nous apprend en quelques mots d'une effrayante concision une terrible nouvelle.

Vous savez que la microbomanie s'est répandue partout et que les théories de Pasteur ont été accueillies avec la plus grande faveur.

On lit dans le Monde Illustré de Montréal : Une dépêche de Madrid nous apprend en quelques mots d'une effrayante concision une terrible nouvelle.

Vous savez que la microbomanie s'est répandue partout et que les théories de Pasteur ont été accueillies avec la plus grande faveur.

On lit dans le Monde Illustré de Montréal : Une dépêche de Madrid nous apprend en quelques mots d'une effrayante concision une terrible nouvelle.

Vous savez que la microbomanie s'est répandue partout et que les théories de Pasteur ont été accueillies avec la plus grande faveur.

Le câblegramme dont je vous parlais plus haut dit : " Les quarante-sept sœurs de charité qui ont été inoculées avec le virus du choléra ont toutes succombées."

Ces braves filles sont mortes sur leur champ de bataille, à l'hôpital, au milieu des malades, dans les salles qu'elles avaient parcourues tant de fois, allant d'un lit à l'autre, portant partout le courage et l'es pérance.

Chapeaux bas, mes amis, découvrans-nous et saluons bien bas les cercueils de ces modestes victimes de la charité, du dévouement et du devoir.

Soldats, présentez les armes, ces nobles filles étaient vos sœurs et vos égales, sinon vos supérieures."

UN GEANT DE SIX ANS M. E. Manseau, de l'Avenir, P. Q., peut se vanter d'avoir un petit garçon qui promet. L'enfant a 6 ans ; il pèse la bagatelle de 106 livres, mesure 4 pieds de stature, 37 pouces de taille ; son bras a onze pouces de circonférence et son mollet pas moins de 14.

En lisant cette description, chacun doit se faire une idée que cet enfant est lourd et paresseux. Pas du tout ; il est au contraire très-actif, on pourrait même dire pétulant.

Voilà certes un enfant qui fera parler de lui, s'il continue.

COUR DE POLICE [Présidence de l'échevin Durocher] Ottawa, 30 juillet, N. Bishoprick, ivresse, \$2 d'amende et \$1 de frais.

Antoine Lachapelle, ivresse, \$1 d'amende et \$1 de frais. Alphons Trudel et John Cafrey, assaut, cause remise.

M. Brady, construction d'une bâtisse contrairement à ce que pourvu par le règlement de la municipalité, cause remise samedi.

Aux pèlerins et au public en général J'invite les pèlerins et tous ceux qui désirent acheter des objets de piété, de venir faire une visite à mon magasin, à l'occasion de l'arrivée de jolies marchandises pour souvenir de pèlerinage et autres.

P. C. GUILLAUME, 455 Rue Sussex.

Chemin de Fer Canadien du Pacifique DIVISION DE L'EST ET D'ONTARIO L'ANCIENNE LIGNE TOUJOURS EN AVANT LIGNE COURTE

ENTRE OTTAWA ET MONTREAL Arrangements d'été commençant Lundi, 27 Juillet 1885

Table with columns: TABLEAU DES HRS., Express Direct, Express local, Express local, Express du soir.

O'ELEGANTS CHARS PALAIS sont attachés aux trains de vitesse entre Ottawa et Montréal.

Connections à Montréal avec les trains de chemins de fer pour Québec, Halifax, Saint-Jean, Boston, et tous les points de la Nouvelle-Angleterre.

La nouvelle ligne entre Ottawa, Toronto et l'Ouest, ouverte le 11 août 1884 : L'Express du jour quitte Ottawa à 12.35 pm

du soir quitte Ottawa à 11.40 pm " Arr. à Toronto à 8.30 am " du jour quitte Toronto à 8.25 am

" Arr. à Ottawa à 5.25 pm " du soir quitte Toronto à 8.00 pm " Arr. à Ottawa à 4.38 am

Chars palais élégants sur les trains du jour. Chars dorés somptueux sur les trains du soir.

Connections à Smith's Fall pour Brockville et le chemin de fer du Grand Tronc ; aussi pour le chemin de fer Utica and Black River et ses nombreuses connections pour le sud et l'est.

Connections à Toronto pour tous les points à l'ouest, sud-ouest et nord-ouest. Pour les billets, le prix du passage, les sièges dans le char-salon, la table à d'part des trains pour le haut de l'Ottawa et tous les autres stations locales et autres informations concernant les passagers s'adresser au bureau des billets.

42 RUE ELGIN. D. McNICOLL Agent général des passagers. W. WHYTE Surintendant-général

W. C. VANHORN, Vice-Président.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés dans les rues sous-mentionnées, dans le quartier Wellington, en la ville d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées :

" Un égout à tuyaux en glaise vitrifiés de quinze pouces, au côté sud de la rue Wellington, à partir du lot No. 17 jusqu'au côté sud-Ouest de la rue Queen ouest ;" les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août, A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts en tuyaux en glaise vitrifiés et en brique dans les rues sous-mentionnées, dans le quartier Wellington, en la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés, ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées :

De la rue Robert, via les rues Lane et Lewis, jusqu'à la rue Bank, 3 pieds par 2.6 en brique. Dans la rue Bank, entre les rues Lewis et Florence, 2 pieds 2 pouces par 2 pieds en brique. Dans la rue Florence, entre les rues Bank et Kent, 2 pieds 2 pouces par 2 pieds en brique.

Table listing street improvements with columns for street names and dimensions.

Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août, A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS

Dans le quartier By, en la Cité d'Ottawa

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les diverses rues ci-après désignées :

- Du côté nord de la rue George, entre les rues William et Cumberland, transversal, 3 pouces, 10 pieds. Du côté sud de la rue York, entre les rues Sussex et Cumberland, transversal, 3 pouces, 10 pieds. Du côté nord de la rue York, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté sud de la rue Clarence, entre les rues Sussex et Dalhousie, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté nord de la rue Clarence, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté sud de la rue Murray, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté nord de la rue Murray, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté nord de la rue St. Patrice, entre les rues Sussex et King, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté ouest de la rue Sussex, depuis le lot F. jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 10 pieds. Du côté ouest de la rue Dalhousie, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté est de la rue Dalhousie, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté ouest de la rue Cumberland, depuis la rue George jusqu'à la rue St. Patrice, transversal, 3 pouces, 8 pieds. (Le coût d'un trottoir de 2 pouces d'épaisseur, de 40 pouces de largeur, et les frais de remplissage qui s'en suivent, seront supportés par la Corporation dans chaque cas.)

Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août, A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Ameliorations Locales

TROTTOIRS

Dans le Quartier Wellington, en la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil de ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les diverses rues ci-après désignées :

- Du côté sud de la rue Wellington, entre les rues Bank et Bay, transversal, 10 pieds, 3 pouces. Du côté sud de la rue Wellington, de la rue Bay à celle des Commissaires, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté nord de la rue Sparks, de la rue Elgin à la rue Lyon, transversal, 10 pieds, 3 pouces. Du côté sud de la rue Sparks, de la rue Elgin à la rue Bay, transversal, 10 pieds, 3 pouces. Du côté nord de la rue Queen, du Canal à la rue Kent, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté sud de la rue Queen, de la rue Elgin à la rue Lyon, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté est de la rue Metcalfe, de la rue Queen à la rue Albert, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue Metcalfe, de la rue Queen à la rue Albert, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté est de la rue O'Connor, de la rue Wellington à la rue Maria, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue O'Connor, de la rue Wellington à la rue Maria, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté est de la rue Bank, de la rue Wellington à la rue Cooper, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue Bank, de la rue Wellington à la rue Cooper, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté est de la rue Kent, de la rue Wellington à la rue Lisgar, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue Kent, de la rue Wellington à la rue Lisgar, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue Lyon, de la rue Sparks à la rue Queen, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté ouest de la rue Bay, de la rue Wellington à la rue Queen, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté nord de la rue Gloucester, de la rue Elgin à la rue O'Connor, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté sud de la rue Gloucester, de la rue Elgin à la rue Metcalfe, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté sud de la rue Nepean, de la rue Elgin à la rue O'Connor, transversal, 8 pieds, 3 pouces. Du côté nord de la rue Lisgar, de la rue du Canal à la rue Bay, transversal, 8 pieds, 3 pouces.

Le coût d'un trottoir de 2 pouces d'épaisseur, de 40 pouces de largeur et les frais de remplissage qui s'en suivent seront supportés par la corporation dans chaque cas. Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels-biens-fonds représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août, A. D. 1885.

Ottawa, 28 juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.